

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72063

Objet

Budget de l'exercice
1972 - ouverture de
crédits.

DATE DE CONVOCATION

30 avril 1972

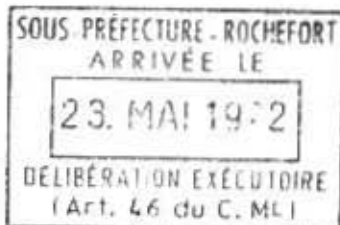
DATE D'AFFICHAGE

30 avril 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze
le cinq mai à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHE,
MM. STIPAL, BUCHET, BUJARD, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, DOMEQ, LARGETEAU, DELAIR, BOUCHET, BERLAND, BROTREAU,
PAPEAU, TAP, BOUTET, Mme FAVIERE, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Excusés : MM. COLLE, RIVIERE

Absents : MM.

MONTRON, BARRIERE

M DELAIR

a été élu Secrétaire.

Avant l'établissement du Budget supplémentaire 1972, il est
nécessaires d'apporter certaines modifications aux crédits ouverts
au Budget Primitif 1972, pour tenir compte des dépenses engagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
2 mai 1972,

DECIDE :

d'ouvrir les crédits suivants au Budget de l'exercice 1972, crédits
qui seront repris au Budget Supplémentaire 1972.

- Chap. 900-00 - Hôtel de Ville

en dépenses - art. 2302-7 : travaux neufs - installation
central conciergerie 6 001 F

(financement assuré par un prélèvement de 6 001 sur les crédits
ouverts au chapitre 932 - article 6312 - entretien de bâtiments).

Chap. 901-5 - Espaces verts

en dépenses : art. 2149 : acquisition de matériel 28 600 F
art. 2150 : acquisition de véhicules 1 400 F

(Financement assuré par un prélèvement de 30 000 F sur les crédits ouverts au chap. 936 art. 6313 - entretien de voirie).

Chap. 903 - Equipement scolaire et culturel

en dépenses - Chap. 903-100 - art. 2142 acquisition de matériel
et mobilier 2 290,00
" 903-101 - art. 2142 " " 210,00
" 903-4 - art. 2142 " " 500,00
" 903-5 - art. 2142 " " 3 000,00
6 000,00

en recettes - " 903-10 - art.10516 participation du fonds
scolaire 6 000,00
6 000,00

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]